

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 19 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de VIELLE SAINT GIRONS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2021YD160507

PRESENTS : Ph. MOUHEL- M.LAVIELLE- JL BARRERE -C.SEYS-J.MORA-M.DUVIGNAC-M.RAFFIN-M.LAGORCE-JC CAULE- Th.GALLEA-M.VERNIER-J.WATIER-C.GUILLET-G.DUCOUT-V.MORESMAU-A.GOMEZ-M.LAGOUYETE-D.CLAVERY-C.LUCIANO- JJ.LEBLOND-K.DASQUET-Ph.TARSOL.

ABSENTS : V.MORA & N.CAMOUGRAND excusées

POUVOIRS : D.VEJUX à C.SEYS - L.MERLIN à M.LAVIELLE - G.NAPIAS à J.WATIER - I.LESBATS à C.GUILLET - D.DUPRAT à J.MORA
M. Ph. TARSOL est élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 29 Présents : 22 Pouvoirs : 5

OBJET : Modification des représentants au Syndicat Mixte de Rivières du Born et du Marensin

VU les statuts de la Communauté de Communes Côte Landes Nature.

VU les statuts du Syndicat Mixte de Rivières du Born et du Marensin.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 juillet 2020 portant l'identifiant unique 040-244000857-20200727-DEL2020CD280711-DE relative à l'élection des représentants au SMRMB ;

VU la lettre de M. le Maire de LEVIGNACQ en date du 22 avril 2021 portant demande de modification des représentants au SMRMB.

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier la composition des représentants appelés à siéger au Syndicat Mixte de Rivières du Born et du Marensin comme suit :

M. Jean-Claude CAULE remplace M. Jean-Michel MINVIELLE

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Président.

Philippe MOUHEL

